



Pizol
Panoramaweg
172



Parcours
Saiguelégliez
Etang des Royes
221



Loipe
Lenk-Zweisimmen
146



Schneeбайфурт
Allmendhubel
Mürren
734
Schweiz**Mobil**

Suisse**Mobile** 

Manual Hiver

Février 2019

Table des matières

Situation initiale et objectifs	3
Compétences et procédure	4
Délais	5
Critères d'acceptation des randonnées hivernales	6
Critères d'acceptation des randonnées en raquettes	7
Critères d'acceptation des pistes de ski de fond	8
Critères d'acceptation des pistes de luge	9
Signalisation complémentaire de SuisseMobile	10
Application du balisage complémentaire de SuisseMobile	12
Champs de désignation d'itinéraire de SuisseMobile	14
Saisie du parcours des itinéraires	15
Informations pour le web	16
Bases / Documents	17
Impressum	18

Situation initiale et objectifs

Dans le cadre du projet «SuisseMobile 2020», SuisseMobile est étendu à toute l'année par des offres attrayantes de randonnée hivernale, randonnée en raquettes, ski de fond et luge.

Le projet «SuisseMobile 2020» est financé par SuisseMobile (moyens privés) et Innotour, l'instrument d'encouragement du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO.

Les frais forfaitaires de 500 francs pour la première intégration d'une offre hivernale et les frais de 100 francs par année sont supprimés jusqu'à fin 2020.

Les offres hivernales doivent remplir les critères suivants:

- Offre «best of» de la région concernée.
- Balisage par une signalisation complémentaire au moyen des champs de désignation d'itinéraire de SuisseMobile.
- Indications précises du parcours qui sera saisi avec l'outil de dessin de SuisseMobile Plus (au niveau de zoom le plus détaillé).
- Description attrayante de l'offre selon les prescriptions de SuisseMobile dans les 4 langues D / F / I / E, traductions comprises.
- Photos attrayantes des itinéraires selon les prescriptions de SuisseMobile.
- Interlocuteur pour les mises à jour annuelles.

Ce manuel fournit des informations détaillées sur la procédure et les critères à remplir. En cas de questions, merci de contacter la direction du projet SuisseMobile:

Pour la préparation des offres et les infrastructures:

bruno.hirschi@suissemobile.ch | 062 205 99 00
(cantons BE, GL, GR, LU, NW, OW, SO, SZ, UR et ZG)

lukas.stadtherr@suissemobile.ch | 062 205 99 00
(cantons AG, BL, BS, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS et ZH)

lorenz.schweizer@suissemobile.ch | 062 205 99 00
(cantons AI, AR, SG, SH, TG et FL)

Pour la communication (textes, photos, saisies):

seraina.etter@suissemobile.ch | 062 205 99 00

Compétences et procédure

SuisseMobile

SuisseMobile assume la responsabilité globale du projet. SuisseMobile coordonne les partenaires impliqués et intègre les offres hivernales de «SuisseMobile 2020» dans son réseau.

Cantons

Les cantons fixent les procédures de sélection des offres.

Organisations touristiques

Les organisations ou destinations touristiques sélectionnent les offres hivernales en collaboration avec les instances locales responsables.

Les organisations ou destinations touristiques préparent, en collaboration avec les instances locales responsables et à leur propres frais, les bases suivantes pour la communication des offres par SuisseMobile:

- Indications précises du parcours qui sera reporté avec l’outil de dessin de SuisseMobile Plus (au niveau de zoom le plus détaillé).
- Description attrayante de l’offre selon les prescriptions de SuisseMobile dans les 4 langues D / F / I / E, traductions comprises.
- Photos attrayantes et localisées par GPS des itinéraires selon les prescriptions de SuisseMobile.
- Intégration des textes et photos dans la banque de données de SuisseMobile.

Instances locales responsables

Les instances locales (p. ex. remontées mécaniques, organisations touristiques ou spécialisées) assument la responsabilité des offres hivernales. Elles garantissent que les itinéraires correspondent aux critères et exigences mentionnés dans ce manuel. Elles assurent à leurs propres frais la mise en place du balisage des itinéraires avec la signalisation complémentaire au moyen des champs de désignation d’itinéraire de SuisseMobile.

Les instances locales désignent une personne pour les tâches suivantes:

- Interlocuteur en cas de questions de SuisseMobile et des organisations touristiques au sujet de l’offre.
- Destinataire pour la livraison des champs de désignation d’itinéraire de SuisseMobile ou des plaques complémentaires de SuisseMobile pour la luge ainsi que responsable du montage.

Organisations spécialisées

Les organisations spécialisées conseillent les organisations ou destinations touristiques et fournissent si possible des propositions concrètes d’offres. Elles assistent si nécessaire les instances locales responsables pour les travaux de balisage.

Délais

En 2017 et 2018, les premiers 551 itinéraires ont été publiés avec succès dans suissemobile.ch, l'appli SuisseMobile et MySwitzerland.com.

Dès la saison 2019/20, les délais en vue de la publication sont les suivants:

Voir aussi	Quoi	Qui	Quand
Formulaire spécifique d'annonce ainsi que page 15	Sélection des offres y-compris le parcours exact dessiné avec SuisseMobile Plus	Organisations ou destinations touristiques et instances locales responsables	Janvier à mars 2019
	Mise au point et consolidation	Procédures cantonales	D'ici à fin mai 2019
Formulaire spécifique de saisie ainsi que pages 16 à 17	Préparation des descriptions et photos ainsi que de leurs versions en D / F / I / E, traductions comprises	Organisations ou destinations touristiques et instances locales responsables	D'ici à fin juillet 2019
	Saisie des textes dans la banque de données de SuisseMobile	Organisations ou destinations touristiques	D'ici à fin août 2019
Page 14	Fourniture gratuite des champs de désignation et des plaques complémentaires pour la luge	SuisseMobile	Octobre 2019
Page 10 à 13	Montage de la signalisation complémentaire par champs de désignation et plaques complémentaires	Instances locales responsables	Début de la saison 2019
	Mise en ligne dans suissemobile.ch , l'appli SuisseMobile et MySwitzerland.com	SuisseMobile et Suisse Tourisme	Début de la saison 2019

Critères d'acceptation des randonnées hivernales

(auto-déclaration)



Définition des chemins de randonnée hivernale

Les chemins de randonnée hivernale sont des relations balisées uniquement pendant la période hivernale. Ils sont principalement destinés au délassement à pied et se situent en général en dehors des zones urbanisées. Leur surface est préparée et régulièrement entretenue afin de ne pas présenter d'exigences techniques particulières aux marcheurs. Ces chemins nécessitent cependant un contrôle accru et un entretien de la part de l'exploitant. Ils doivent pouvoir être au besoin fermés très rapidement (p. ex. risques d'avalanche). Leur balisage est démonté à l'issue de la saison hivernale.

Infrastructures

- Les itinéraires recherchés sont attrayants et diversifiés du point de vue paysager.
- Des itinéraires de degrés de difficultés faciles à moyens pour la forme physique sont préférables.
- Les itinéraires empruntent des chemins préparés.
- Les itinéraires sont balisés d'un bout à l'autre en rose par une signalisation complémentaire* au moyen des champs de désignation de SuisseMobile. Leur balisage est démonté à l'issue de la saison hivernale.
- La signalisation, l'entretien et la préparation des itinéraires (p. ex. après des chutes de neige) sont assurés par des instances locales responsables qui les ferment au besoin.
- Les extrémités des itinéraires sont bien accessibles en transports publics.
- Des itinéraires de plusieurs étapes journalières sont possibles.

Sécurité

Les itinéraires passent par des zones sans risque d'avalanches et danger de chutes. En cas de risques particuliers, une information sera donnée sur place et l'itinéraire sera fermé. Les fermetures seront également communiquées via le site web de l'instance responsable. Les itinéraires n'empruntent pas des pistes de ski, de luge ou de ski de fond. Les croisements seront signalisés.

Compatibilité avec la nature

Les itinéraires ne touchent pas des zones protégées ou alors sont compatibles avec les réglementations de protection en vigueur.

Degrés de difficulté pour la forme physique:

Facile: jusqu'à 5 km et jusqu'à 200 mètres de montées

Moyen: de 5 à 12 km ou jusqu'à 500 mètres de montées

Difficile: plus de 12 km ou 500 mètres de montées



Critères d'acceptation des randonnées en raquettes

(auto-déclaration)



Définition des chemins de randonnée en raquettes

Les chemins de randonnée en raquettes sont des relations balisées uniquement pendant la période hivernale. Ils sont principalement destinés au délassement à pied avec des raquettes et se situent en général en dehors des zones urbanisées. Leur surface n'est pas préparée c'est pourquoi elle présente des exigences techniques plus élevées aux utilisateurs. Le parcours des randonnées en raquettes doit être choisi en tenant compte plus particulièrement des dangers et de la protection de la nature et du gibier. Leur balisage est démonté à l'issue de la saison hivernale.

Infrastructures

- Les itinéraires recherchés sont attrayants et diversifiés du point de vue paysager.
- Des itinéraires de degrés de difficultés faciles à moyens pour la forme physique sont préférables.
- Les itinéraires se situent en général à l'écart des chemins préparés. Des traces préparées sont néanmoins possible par endroit.
- Les itinéraires sont balisés d'un bout à l'autre en rose par une signalisation complémentaire* au moyen des champs de désignation de SuisseMobile. Leur balisage sera démonté à l'issue de la saison hivernale.
- La signalisation, l'entretien et la préparation des itinéraires (p. ex. après des chutes de neige) sont assurés par des instances locales responsables qui les ferment au besoin.
- Les extrémités des itinéraires sont bien accessibles en transports publics. Des itinéraires de plusieurs étapes journalières sont possibles.

Sécurité

Les itinéraires passent par des zones sans risque d'avalanches et danger de chutes. En cas de risques particuliers, une information sera donnée sur place et l'itinéraire sera fermé. Les itinéraires n'empruntent pas des pistes de ski, de luge ou de ski de fond. Les croisements seront signalisés.

Compatibilité avec la nature

Les itinéraires ne touchent pas des zones protégées ou alors sont compatibles avec les réglementations de protection en vigueur.

Degrés de difficulté pour la forme physique:

Facile: jusqu'à 4 km et jusqu'à 200 mètres de montées
Moyen: de 4 à 8 km ou jusqu'à 400 mètres de montées
Difficile: plus de 8 km ou 400 mètres de montées



Critères d'acceptation des pistes de ski de fond

(auto-déclaration)



Définition des pistes de ski de fond

Les pistes de ski de fond sont préparées à l'aide de machines de manière à être utilisables aussi bien en style classique qu'en pas de patineur.

Infrastructures

A partir de réseaux de pistes de ski de fond, 1 à 3 pistes attrayantes sont sélectionnées ayant chacune son caractère propre et se distinguant p. ex. par leurs degrés de difficulté. Cette sélection n'est pas nécessaire là où l'offre comporte déjà des pistes clairement indépendantes.

- Les pistes recherchées sont attrayantes et diversifiées du point de vue paysager.
- Des pistes de degrés de difficultés faciles à moyens pour la forme physique sont préférables.
- Des pistes avec des traces combinées (classique, patineur) sont privilégiées.
- Les pistes sont balisées d'un bout à l'autre en turquoise par une signalisation complémentaire* au moyen des champs de désignation d'itinéraires de SuisseMobile. Leur balisage sera démonté à l'issue de la saison hivernale.
- La signalisation, l'entretien et la préparation des pistes (p. ex. après des chutes de neige) sont assurés par des instances locales responsables qui les ferment au besoin.
- Les extrémités des pistes sont bien accessibles en transports publics.
- Des itinéraires de plusieurs étapes journalières sont possibles.

Sécurité

Les pistes passent par des zones sans risque d'avalanches et danger de chutes. En cas de risques particuliers, une information sera donnée sur place et l'itinéraire sera fermé. Les fermetures seront également communiquées via le site web de l'instance responsable. Les pistes n'empruntent pas des pistes de ski, de luge ou des chemins de randonnée hivernale. Les croisements seront signalisés.

Compatibilité avec la nature

Les pistes ne touchent pas des zones protégées ou alors sont compatibles avec les réglementations de protection en vigueur.

Degrés de difficulté pour la forme physique:

Facile: jusqu'à 8 km et jusqu'à 100 mètres de montées

Moyen: de 8 à 16 km ou jusqu'à 200 mètres de montées

Difficile: plus de 16 km ou dès 300 mètres de montées



Critères d'acceptation des pistes de luge

(auto-déclaration)



Définition des pistes pour luge

Les pistes de luge sont des chemins recouverts de neige qui peuvent être parcourus en luge. Il faut s'attendre à y trouver des piétons et d'autres usagers s'y déplaçant aussi.

Infrastructures

- Les pistes de luge recherchées sont attrayantes et diversifiées du point de vue paysager.
- Des pistes de luge de degrés de difficultés techniques faciles à moyens sont préférables.
- Les pistes de luge sont aménagés selon les «Directives pour l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des descentes pour sports de neige» de la SKUS ainsi que la documentation technique du bpa «Pistes et parcs de luge».
- Sont placés au début des pistes de luge, des panneaux d'information du bpa* avec les règles officielles de comportement ainsi qu'une plaque complémentaire gratuite** avec le champ de désignation d'itinéraire de SuisseMobile.
- La signalisation, l'entretien et la préparation des pistes de luge (p. ex. après des chutes de neige) sont assurés par des instances locales responsables qui les ferment au besoin.
- Les pistes de luge sont bien accessibles en transports publics (déplacement et transport au point de départ du chemin).
- Un parcours raisonnable à pied peut exister entre le dernier arrêt des transports publics ou des remontées mécaniques et le début d'une piste de luge dans le sens d'une combinaison entre randonnée hivernale et descente en luge.

Sécurité

La présence d'autres usagers et de circulation en sens contraire sera communiquée sur les pistes de luge. Les pistes de luge passent par des zones sans risque d'avalanches et danger de chutes. Les croisements avec d'autres formes de déplacement seront signalisés. En cas de risques particuliers, une information sera donnée sur place et la piste sera fermée. Les fermetures seront également communiquées via le site web de l'instance responsable. Les endroits dangereux seront à l'avenir signalisés et sécurisés selon la documentation technique du bpa «Pistes et parcs de luge».

Compatibilité avec la nature

Les pistes de ne touchent pas des zones protégées ou alors sont compatibles avec les réglementations de protection en vigueur.

Degrés de difficulté technique:

Facile: pente maximale 14%, moyenne jusqu'à 10%, courbes supérieures à 8 m de rayon, sans glace

Moyen: pente maximale 18%, moyenne jusqu'à 12%, courbes supérieures à 6 m de rayon, sans glace

Difficile: pente maximale 18%, moyenne de plus de 12%, courbes inférieures à 6 m de rayon aussi, sans glace

**



*

Signalisation complémentaire de SuisseMobile

La signalisation bien connue dans toute la Suisse et la communication efficace des offres estivales de SuisseMobile se basent sur une identification des itinéraires valable pour n'importe quel média à l'aide d'un champ de désignation avec une couleur spécifique ainsi que le nom et le numéro de l'itinéraire. Cette stratégie à succès est aussi utilisée pour les offres hivernales de SuisseMobile.

Offres locales temporaires en hiver (sans luge)



Offres locales permanentes

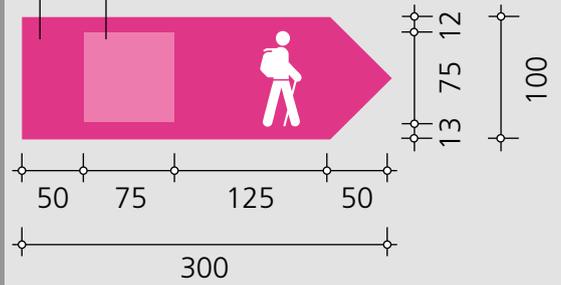


Balisateur de base existant avec destination et durée (si indiquée)



RAL 4010

Couleur du champ de désignation d'itinéraire: cmyk: 0/65/0/0

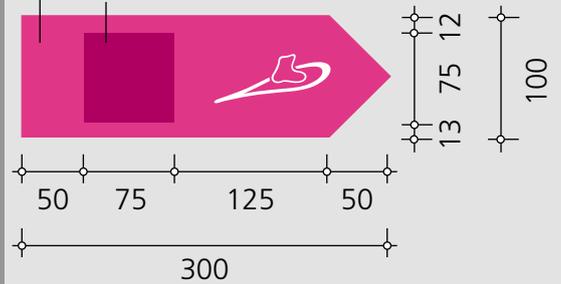


Balisateur de base existant avec destination et distance ou durée (si indiquée)



RAL 4010

Couleur du champ de désignation d'itinéraire: cmyk: 10/100/10/25

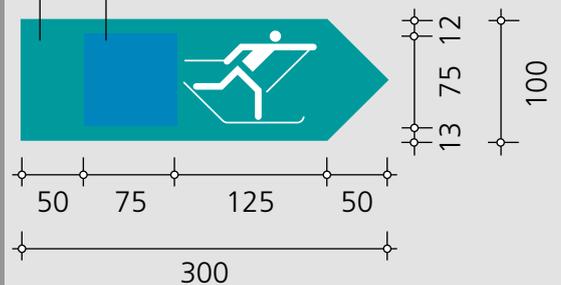


Balisateur de base existant avec destination et distance (si indiquée)

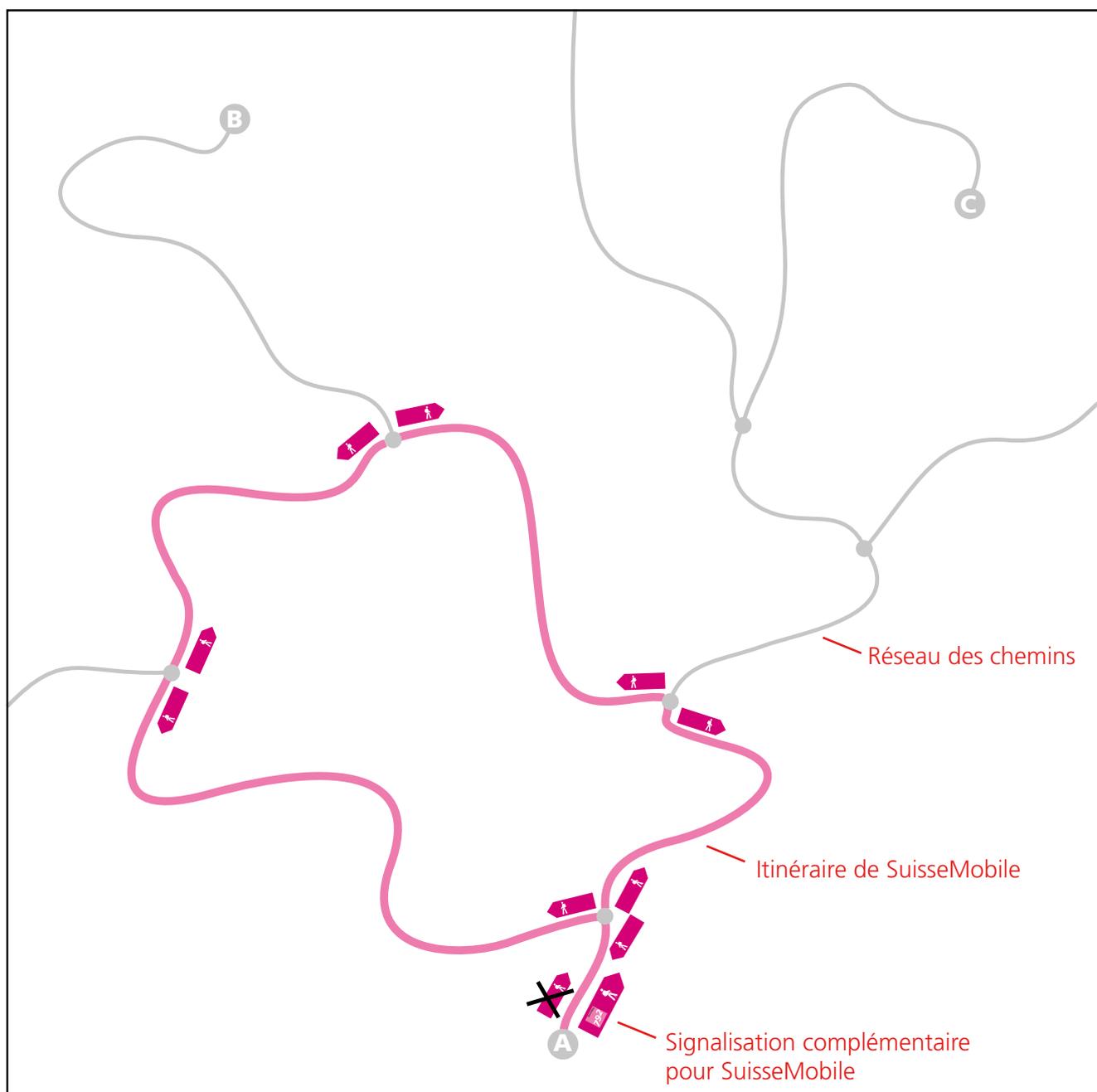


RAL 5021

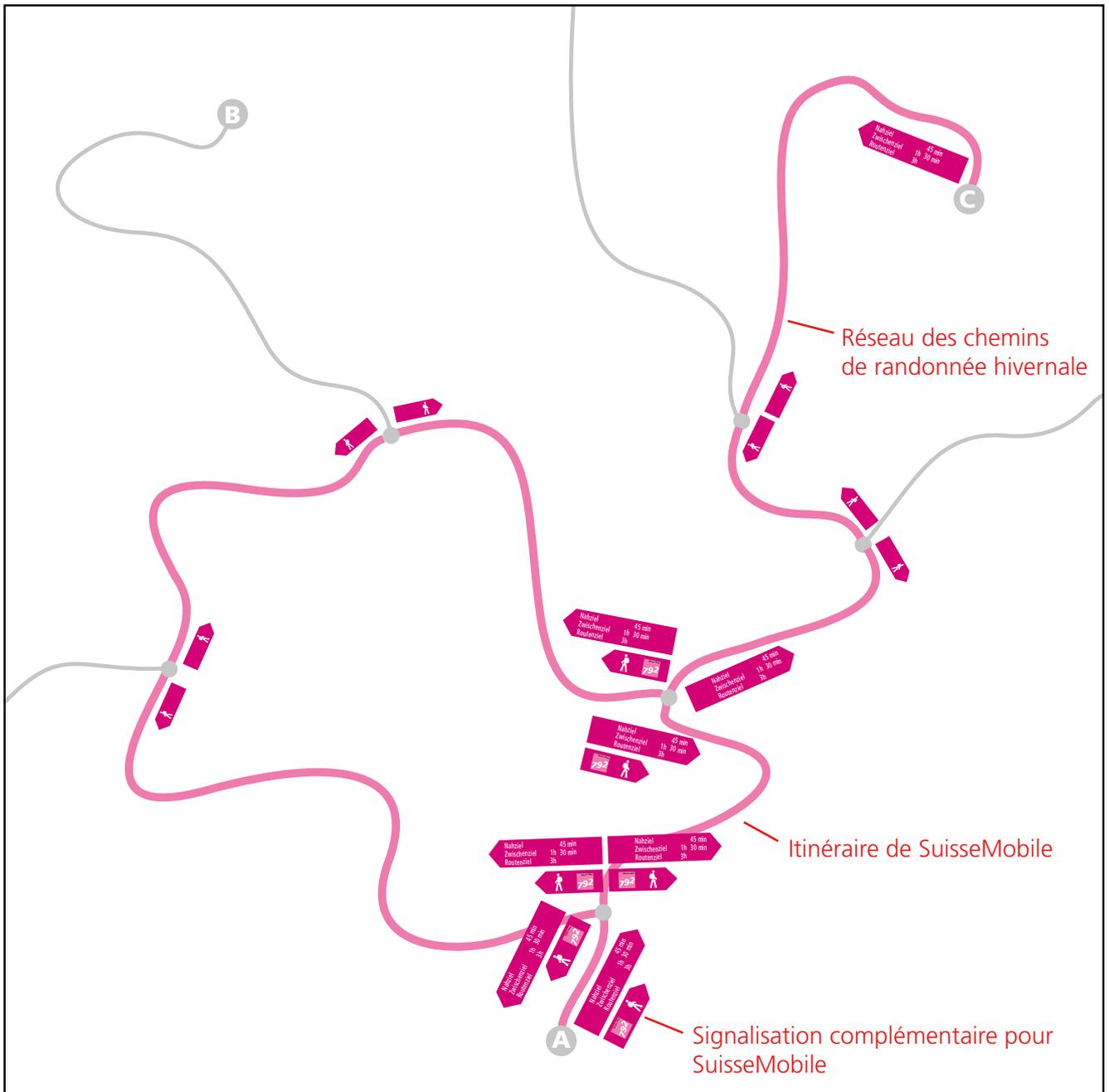
Couleur du champ de désignation d'itinéraire: cmyk: 100/0/0/0



Application du balisage complémentaire de SuisseMobile



Exemple d'un circuit de randonnée hivernale balisé jusqu'à présent par des flèches de direction sans destinations: signalisation complémentaire pour SuisseMobile avec champ de désignation d'itinéraire.

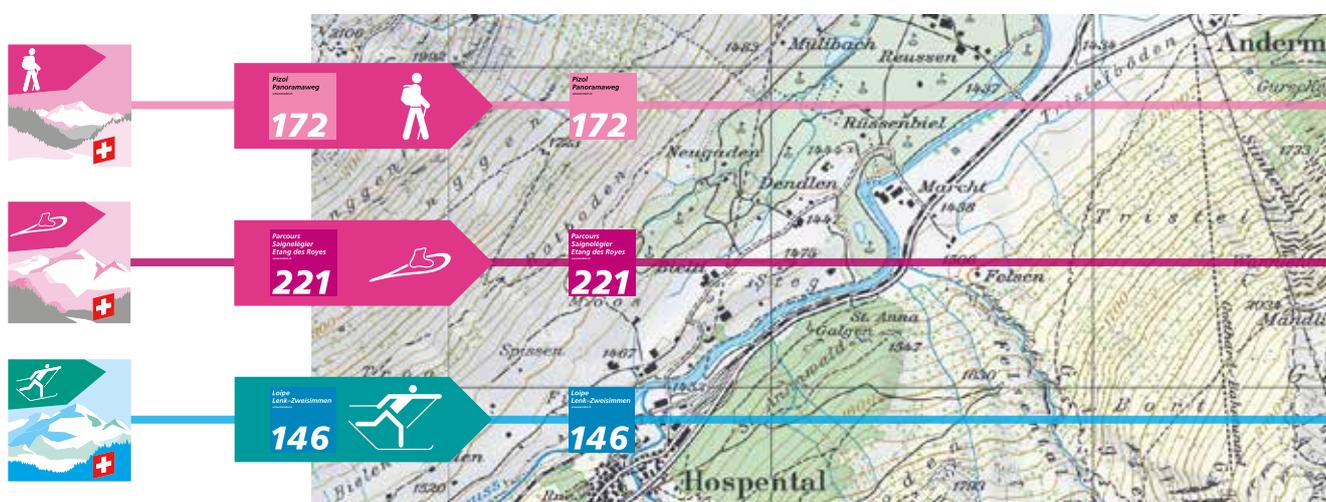


Exemple d'un circuit de randonnée hivernale balisé jusqu'à présent par des flèches de direction avec destinations: signalisation complémentaire pour SuisseMobile avec champ de désignation d'itinéraire.

Champs de désignation d'itinéraire de SuisseMobile

Les champs de désignation d'itinéraire servent à l'identification univoque des offres. Ils caractérisent l'offre non seulement dans le balisage sur place mais aussi dans l'information par le web de SuisseMobile et de Suisse Tourisme (voir les illustrations ci-après de la carte web de SuisseMobile) ainsi que les cartes imprimées ou les prospectus. Les champs de désignation permettent de guider et d'informer les touristes de manière optimale.

Les champs de désignation d'itinéraire sont conçus et remis gratuitement par SuisseMobile en vue de la signalisation complémentaire. Les instances responsables doivent commander et monter les indicateurs.



Noms d'itinéraire

Les noms d'itinéraires ont en général une référence géographique (Taillères, Bellelay, Mont-Soleil etc.) et indiquent le genre de l'offre:

- Randonnée hivernale: Chemin de / du ...
- Randonnée en raquette: Parcours de / du ...
- Ski de fond: Piste de / du ...
- Luge: Piste de / du ...

Numéros d'itinéraire

Les numéros d'itinéraire sont à trois chiffres pour les offres hivernales locales. Ils sont coordonnés par SuisseMobile.

Degrés de difficulté

L'indication de degrés de difficulté ou d'autres informations n'est pas prévue dans un champ de désignation d'itinéraire. Ces informations seront fournies par le web et les imprimés.

Informations pour le web

En vue de la communication des itinéraires via les plateformes de SuisseMobile et de Suisse Tourisme, les partenaires touristiques responsables mettent à disposition de SuisseMobile les bases suivantes:

Textes (dans la langue nationale correspondante):

- **Description sommaire de l'itinéraire (projet de texte) d'environ 750 à 1000 signes** ainsi que informations complémentaires, p. ex. bulletin d'enneigement, questions de sécurité, offres de location selon le formulaire de saisie à demander à SuisseMobile.

En plus:

- Informations sur le but ou le thème de l'itinéraire de l'itinéraire
- Informations sur l'histoire de la région
- Informations sur les spécialités culinaires de la région
- Informations sur les paysages et l'agriculture de la région
- Autres bases en accord avec SuisseMobile

La révision rédactionnelle finale des textes est du ressort de SuisseMobile qui en assume aussi les frais (textes © SuisseMobile).

- **Les traductions dans les deux autres langues nationales ainsi que l'anglais sont assurées par les partenaires touristiques responsables à l'issue de la révision rédactionnelle finale par SuisseMobile.** SuisseMobile et Suisse Tourisme (qui reprend les données de SuisseMobile) s'attendent à des traductions professionnelles sans fautes qui sont en quelque sorte l'image de marque de la région dans la communication de SuisseMobile et Suisse Tourisme.

Photos:

- **5 à 10 photos** de l'itinéraire pour la première mise en ligne (format paysage, env. 4000 x 3000 pixels) pour leur traitement par SuisseMobile. SuisseMobile et ses partenaires de communication (p. ex. Suisse Tourisme) ont le droit d'utiliser gratuitement les photos, sans mention du photographe et sans restrictions dans le temps, pour la communication des offres de SuisseMobile.

Veuillez vous adresser à SuisseMobile en cas de questions.

Ce manuel se base sur les documents suivants en fonction des domaines concernés:

Chemins de randonnées hivernales et itinéraires pour raquettes (en préparation)

Directives pour la planification, la signalisation et l'exploitation, Office fédéral des routes (OFROU), Suisse Rando, SuisseMobile et partenaires spécialisés

Champ de désignation

Par analogie à la norme suisse 640 829a Signalisation du trafic lent, Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS)

Couleur des champs de désignation d'itinéraire et cartographie des offres hivernales

swisstopo / SuisseMobile et partenaires spécialisés

Couleur des indicateurs et pictogramme de mobilité des randonnées en raquette

Documentation technique «Sentiers raquettes balisés», Bureau de prévention des accidents (bpa) et partenaires spécialisés

Couleur des indicateurs de ski de fond

Réglementation existante pour les pistes de ski de fond, Loipen Schweiz / Romandie Ski de Fond

Luge

Documentation technique du bpa «Pistes et parcs de luge»

Brochure du bpa «Faire de la luge»

SKUS «Directives pour l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des descentes pour sports de neige»

Impressum

Editeur, rédaction et conception: © Fondation SuisseMobile 2019

Traduction en français: Blaise Dériaz, Genève

Financement: Le projet est soutenu par Innotour, l'instrument d'encouragement du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

innovation
tourismus